

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
15 MAI 2014

La séance est ouverte à 20h00.

Absent excusé : Néant

➤ **TRAVAUX VOIRIE 2014 : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT ET DU POINT A TEMPS**

Monsieur Christophe GILLES, adjoint, présente les diverses propositions reçues des entreprises concernant les travaux de voirie pour 2014.

Les critères de jugement des offres sont :

- La valeur technique à 60%
- Le prix des prestations à 40%

Après délibération, le conseil municipal retient l'entreprise la mieux disante, EIFFAGE TP de Saint Jacques de la Lande (35) pour un montant HT de 35 279 €.

➤ **COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS**

Une commission intercommunale des impôts directs doit être constituée à Fougères Communauté et composée du Président de l'EPCI ainsi que de 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants.

Le Conseil Municipal présente deux noms auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques : Mme Laurence FAUGRET et Monsieur Christophe DELABARRE.

➤ **AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG-CHOIX DE LA MAITRISE D'ŒUVRE**

Une consultation a été lancée pour rechercher un architecte pour l'aménagement du bourg tranche 3 (du calvaire au restaurant y compris l'amorce de la rue de l'Eglise).

17 entreprises ont proposé une offre. La commission d'appel d'offres s'est réunie mercredi 9 avril afin de présélectionner 5 candidats pour un entretien de négociation sur les éléments de l'offre et du prix.

Les 5 entreprises retenues pour la négociation étaient :

- Ets TECAM de Fougères
- Agence LEBER de Guichen
- Atelier Parallèle de Rennes
- Agence SITADIN de Rennes
- Atelier du Marais de Fougères

Les critères de sélection étaient décomposés comme suit :

- 40% pour le prix
- 60% pour la valeur technique/moyens reposant sur une note méthodologique (références similaires de communes de même taille, un interlocuteur unique, une équipe suffisante mais restreinte, délais d'exécution raisonnables, réunions suffisantes, approche environnementale).

Après délibération, le conseil municipal, au vu des éléments transmis par la commission des marchés publics, retient l'agence SITADIN de Rennes pour un montant HT de 13 860 €.

➤ **DEMANDE D'ACQUISITION D'UN BOUT DE CHEMIN SIS « LE HOUX »**

Le conseil municipal, pour raison d'intérêt public, n'accède pas à la demande d'acquisition par Monsieur SERRAND, d'un bout de chemin communal passant devant sa maison (50 m environ), au lieudit « le Houx ».

➤ **DEMANDE DE REMBOURSEMENT D'ACOMPTE LOCATION SALLE POLYVALENTE**

Monsieur Le Maire présente la demande de remboursement de l'acompte de la location de la salle polyvalente réservée le 15 février 2014 par le Club de l'Amitié de Parcé en vue d'organiser un concours de belote le 22 septembre 2014.

L'association demande l'annulation de la réservation au motif qu'elle ne dispose plus d'un véhicule permettant le transport de matériel dans la salle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de procéder au remboursement de l'acompte de réservation de la salle polyvalente d'un montant de 76.77 € TTC et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires.

➤ **RYTHMES SCOLAIRES**

Monsieur Le Maire laisse la parole à Monsieur Thierry GODARD, adjoint, membre du Comité de Pilotage (COFIL) constitué en début d'année scolaire pour mener la réflexion sur l'instauration de temps d'activités périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Monsieur Thierry GODARD présente les diverses simulations d'emplois du temps avec un ou deux créneaux de TAP par semaine pour les enfants, le budget prévisionnel et les aides publiques susceptibles d'être octroyées sur le projet.

Monsieur le Maire indique que, compte tenu du regroupement pédagogique de l'Ecole Privée entre trois communes, la commune de Billé statue ce soir sans préjuger des décisions prises au sein des conseils de Combourtille et de Parcé.

Toutefois, au vu des questionnements soulevés notamment concernant le transport scolaire et la difficulté de coordonner des TAP sur trois communes, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil :

- de voter à bulletin secret sur l'instauration ou la non-instauration d'un seul temps d'activités périscolaires pour la rentrée 2014-2015.

Ont obtenu :

- 1 TAP à la rentrée scolaire 2014-2015 : 11 voix
- aucun TAP à la rentrée scolaire 2014-2015 : 3 voix
- Blanc : 1 voix

Après en avoir délibéré et voté à bulletin secret, le conseil municipal :

- approuve l'instauration d'un temps d'activités périscolaires pour la rentrée scolaire 2014-2015,
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires, à se rapprocher des deux autres municipalités pour connaître leur position et, de manière définitive, convenir avec elles de leur choix commun pour la rentrée 2014-2015.

Prochain conseil : le mardi 17 juin 2014 à 20h30
Salle du Conseil de la Mairie